

échange

MENSUEL DE LA VIE ASSOCIATIVE
Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras

N° 202

DÉCEMBRE 2016 / JANVIER 2017 / GRATUIT

dossier

Les vertus du dialogue (civil)



Les associations sont des partenaires incontournables de la vie sociale, et si la démocratie ne se limite pas aux rendez-vous électoraux, alors les espaces dédiés au dialogue entre les collectivités et les associations doivent être utilisés, ou inventés !

asso du mois



Igloo Pelvoo

vie des asso



L'appel de l'association
Accueil de Jour en
Briançonnais

actualités
de l'ADSCB



Mobilisation «Jamais sans
mon asso » : journée
conviviale le 7 décembre à
Embrun

ADSCB 

« DIALOGUE CIVIL » ?

Nous connaissons le dialogue social, entre syndicats de salariés et employeurs ou institutions, mais que sait-on du dialogue civil ?

Le dialogue civil se situe à l'intersection de la démocratie représentative et de la démocratie participative. Il peut s'exprimer dans les espaces d'échanges entre élus politiques et citoyens « organisés », c'est-à-dire des citoyens qui prennent l'initiative, à travers des projets, de s'engager sous différentes formes dans la société civile (en étant bénévoles par exemple !). Les associations sont, à ce titre, considérées comme des espaces intermédiaires entre le citoyen et l'autorité publique. C'est en effet au sein des associations que l'on expérimente,

Les vertus du dialogue

Le dialogue est un outil universel bien utile pour résoudre des difficultés, au sein de notre couple comme en diplomatie internationale...

Les associations sont des partenaires incontournables de la vie sociale, et si la démocratie ne se limite pas aux rendez-vous électoraux, alors les espaces dédiés au dialogue entre les collectivités et les associations doivent être utilisés, ou inventés !

à sa propre échelle, les mécanismes du fonctionnement démocratique et des réflexions collectives. Les associations sont un peu le berceau où naît la construction citoyenne..

car on y apprend l'engagement ou la prise de responsabilité. Sans remettre en cause la démocratie représentative, le dialogue civil est une réponse à la désaffectation du politique. C'est l'espace où peut se construire la démocratie locale, mais c'est aussi le lieu

rêvé de co-construction des politiques publiques.

associations sociales, par exemple, sont au plus près des habitants qu'elles côtoient tous les jours, et peuvent en faire remonter de manière précise et

complexe leurs besoins. Par ailleurs, et on en a peu conscience, les citoyens sont porteurs d'une connaissance bien utile pour les politiques publiques, tout simplement en lien avec leur pratique quotidienne de l'espace ou des services publics. Sans oublier que la production commune de politiques publiques

est une condition de leur réalisation et de leur pérennité.

« Sans remettre en cause la démocratie représentative, le dialogue civil est une réponse à la désaffectation du politique »

Pourquoi est-ce important de co-construire les politiques publiques ?

Les associations, représentantes de la société civile, sont des acteurs socio-économiques essentiels des territoires. Mais elles ne sont pas que ça : composées de femmes et d'hommes volontaires et désintéressés (et il y en a beaucoup !), elles ont une fonction démocratique importante, en leur sein et pour la société. Les

Politique publique veut aussi dire politique locale

Ces espaces d'échanges et de construction ne se déroulent pas nécessairement dans des sphères obscures et éloignées de notre réalité de tous les jours. Elles existent justement grâce à notre capacité d'action collective, qui commence souvent avec nos amis ou nos voisins, et auprès du maire de notre commune.

LE DUO GAGNANT : ASSOCIATION + COMMUNE

En France, la commune est le premier financeur des associations. Si les associations évoquent volontiers les nombreuses améliorations possibles, les collectivités s'interrogent également sur le dialogue, qu'elles ressentent parfois difficile, avec les associations (1). Par ailleurs, les chiffres nationaux nous apprennent que 30 % des associations interviennent au niveau de la commune, ce qui fait de l'association et de la commune les membres d'un couple uni pour la vie, ou plus classiquement des partenaires incontournables.

Ce sont donc des instances qui se

connaissent bien et peuvent profiter de la proximité de leurs enjeux (l'intérêt général) pour élaborer des projets ensemble.

LES BONNES RAISONS DE S'ENGAGER DANS LE DIALOGUE CIVIL

Pour les collectivités

Le dialogue civil permet de définir, et de **légitimer des politiques appuyées sur la connaissance, les besoins et l'expertise des citoyens** et de leurs groupements. La co-construction permet de réduire les coûts par rapport à une création de toutes pièces de politiques et de services dédiés, du surcroît moins souples. Détail important : le dialogue prend du

temps... La politique doit être pensée sur des temps suffisamment longs pour associer les parties prenantes à la construction, à la réalisation et à l'évaluation.

La consultation des citoyens organisés permet aussi de **transcender les intérêts particuliers** de chacun.

Comme évoqué plus haut, les citoyens portent en eux la capacité d'identifier les besoins, et d'analyser globalement les enjeux et les problématiques (cf. un rendez-vous détaillé page 7). Enfin la co-construction est par nature impliquante. Elle permet d'**associer toutes les parties prenantes à la réalisation et à la réussite, comme de mieux dépasser les difficultés, voire de surmonter collectivement les échecs**. Une citation de Benjamin Franklin à ce sujet : « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »

Un outil du dialogue civil : la charte d'engagement réciproques

Cette charte a été signée en février 2014 par l'État, les collectivités territoriales (par le biais de leurs représentants) et les associations (signée par Le Mouvement Associatif). Elle contient des engagements communs partagés par les trois signataires (État, collectivités, associations), que nous pourrions décliner à notre échelle locale. Parmi d'autres, voici quelques engagements théoriques contenus dans cette charte :

L'État et les collectivités se sont engagés à promouvoir l'engagement bénévole, développer et favoriser une politique publique transparente et pérenne de soutien, prendre en compte les spécificités associatives dans les politiques économiques, organiser la concertation avec les associations, sensibiliser et former les agents publics à une connaissance de la vie associative, promouvoir les valeurs de la loi 1901 dans les instances européennes...

Les associations se sont engagées également à définir et conduire des projets à partir de l'expression des besoins du public, s'assurer d'un financement éthique, participer aux actions de consultations des pouvoirs publics, faciliter les procédures de contrôles liées à des agréments ou financements publics, favoriser les regroupements et modes de représentations.

L'État s'est engagé à travers ce texte à donner cohérence et visibilité à la politique associative, favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs, favoriser un régime fiscal associatif cohérent avec la contribution à l'intérêt général

Et les collectivités se sont engagées, par ce texte, à conduire une politique associative et reconnaître la contribution des associations aux compétences de la collectivité, favoriser la création de lieux d'accueil d'information et de conseil sur la vie associative, et mettre en œuvre différentes formes de soutien aux associations.

Il reste maintenant à adapter cette charte à notre niveau haut-alpin... ! Une charte d'engagement peut se décliner à différents échelons territoriaux : communes, intercommunalités, départements, régions. Pour nous, quel est l'échelon territorial le plus pertinent. ? Qui sont les acteurs et parties-prenantes d'une telle charte ? Quels objectifs se fixe-t-on : définition et publication de critères d'attribution de subventions, création d'un conseil local avec rencontres régulières entre association et collectivités, organisation d'assises associatives, guichet unique pour les subventions,.... ?

Pour les associations

L'intérêt de participer au dialogue civil, pour les associations, est de se situer comme **partenaires dans une relation d'échanges et de négociation**. Les débats sur l'action publique permettent de comprendre sa complémentarité avec l'initiative associative. Par ailleurs, les associations, dans leur logique désintéressée et à but non lucratif, peuvent être porteuses de **propositions souvent novatrices, qui ne se cantonnent pas à une approche exclusivement gestionnaire**. Enfin il est essentiel de comprendre son territoire et de connaître les autres acteurs au-delà des associations et des acteurs publics, pour pouvoir développer sereinement un projet associatif pertinent et adéquat. En ce sens les espaces dédiés au dialogue civil remplissent cette fonction de développement territorial.

SOURCES

(1) « Baromètre 2014 des relations entre les associations et collectivités locales », Associations Mode d'Emploi, La Gazette des communes, Le courrier des maires et des élus locaux.

* « Relations associations et collectivités : Le dialogue civil, pourquoi et comment ? » Le mouvement associatif Rhône-Alpes, octobre 2015

*www.associations-cityennes.fr

DES EXEMPLES ENCOURAGEANTS DANS LES HAUTES-ALPES

Sur le territoire du Grand Briançonnais, nous avons repéré trois initiatives intéressantes qui cherchent à créer du lien entre les collectivités et les associations. Elles sont différentes, certainement imparfaites, mais ont le mérite d'exister !

LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE du Pays des Écrins est à l'origine de la répartition des subventions aux clubs sportifs, depuis l'automne 2015. Michel Frison, maire de la Roche de Rame, nous explique.

Quelle est la volonté de

départ de cette commission ? Michel Frison : « Le point de départ est l'insatisfaction à la fois de ceux qui reçoivent des subventions et de ceux qui les donnent. La répartition des financements était auparavant confiée à un organisme qui ne satisfaisait ni les associations, ni les élus. Nous avons donc décidé de confier cette tâche à une « commission mixte paritaire », composée de représentants des clubs sportifs et des élus. Je pense qu'il est tout à fait possible de concilier les éléments politiques et techniques sur ce sujet.

Quels sont les travaux que la commission réalise ? Il s'agit donc, dans un premier temps, de l'attribution des subventions aux clubs sportifs. Nous réfléchissons actuellement à l'éventuelle extension de ce système au secteur social. Nous savons que les dotations aux collectivités locales sont en forte baisse, et qu'il faut trouver le meilleur moyen pour que tout le monde puisse s'approprier ce problème. Et comment faire pour résoudre cette difficulté ? On s'y attelle de manière collective. Les critères d'attribution ont donc été conçus par la commission, tous ensemble.

La mairie de Guillestre a organisé, en mars 2016, un FORUM DES ASSOCIATIONS. Bernard Letierrier, maire de la commune, répond à nos questions.

Quel est le principe de cette

rencontre ? Bernard Letierrier : « Toutes les associations du territoire ont été invitées pour que nous discussions ensemble. Nous avons échangé sur des questions générales ou très pratiques : comment la mairie et les associations peuvent et veulent travailler ensemble, quelles modalités pour occuper les salles, quels critères pour l'attribution des subventions, et comment s'organiser et se coordonner pour que chacun puisse trouver sa place, surtout en termes d'animations de la commune. Puis le tour de table a permis aux associations d'exprimer leurs besoins, et aussi de mieux comprendre les enjeux de la politique municipale.

Quelle a été la volonté de départ ? C'est une initiative municipale, mais il est important de toute façon que les associations puissent se rencontrer et se réunir. Nous avons pris le soin de choisir un samedi après-midi

Depuis la rentrée 2014, la ville de Briançon propose régulièrement des CAFÉS ASSOS. Nicole Guérin, première adjointe à la mairie de Briançon et chargée des affaires culturelles, nous explique.

Quelle est la volonté de départ de cette initiative ?
Nicole Guérin :

« Les cafés associatifs se sont réunis à l'initiative de Mohamed Djefal, élu en charge des relations avec les associations. Ils répondent à trois objectifs. Le premier est de permettre aux associations d'avoir un lieu de rencontre et d'échanges, pour qu'elles puissent échanger leurs forces et leurs moyens, se connaître et partager leurs richesses. Le second est de pouvoir disposer, en tant qu'élus, et tout en travaillant en confiance avec l'ADSCB, d'un retour direct du terrain, pour comprendre les besoins et pouvoir y répondre. Enfin le troisième objectif répond à notre envie de construire, ensemble, un projet de politique associative. Celui que nous avons élaboré à notre élection se modifie en concertation avec les associations. Nous sommes dans une période difficile qui a tout particulièrement besoin des associations, il est important de rester en contact avec elles car elles sont aussi des remparts contre la barbarie et les intolérances.

Avez-vous eu des difficultés à mettre en place les cafés assos, comment les avez-vous contournées ? Les difficultés sont les mêmes que

Avez-vous rencontré des difficultés dans la création des critères d'attribution ?

Beaucoup ! La principale difficulté a surgi au moment de l'application des critères... La réalité du terrain met en épreuve la théorie, ce qu'on imagine. Dans le Pays des Ecrins, certains clubs sportifs disposent depuis longtemps d'enveloppes de financement conséquent, lié notamment à leur statut d'employeur (le ski ou le foot par exemple). Ces activités traditionnelles consomment une grosse partie du financement public sportif. Mais il faut aussi pouvoir satisfaire les nouveaux clubs, qui représentent un nombre important d'adhérents (kayak, judo, natation) en leur donnant des moyens légitimes, sans pour autant déstabiliser les « anciens » !

Je pense que la commission paritaire mixte est un système politique qui permet aux élus d'avoir un regard sur les choix d'attribution, et aux clubs d'être acteurs de ce choix.

Avez-vous un conseil à donner à un élu engagé dans une démarche similaire ? « Se dire qu'on n'a pas toujours raison... il faut écouter toutes les parties prenantes sans jugement. Lorsqu'on partage le pouvoir et qu'on fait participer les habitants, c'est plutôt reposant car les responsabilités étant partagées il se trouve toujours plus de personne pour y répondre et défendre le travail effectué ! »

pour qu'un maximum de personnes puisse être disponible. Nous allons renouveler cette expérience, car les habitants sont preneurs de ce genre de rencontres, de moments collectifs et partagés. Il faut qu'ils puissent disposer d'espaces où ils peuvent se côtoyer, et pas seulement se croiser. Par exemple nous accueillons une vingtaine de migrants à Guillestre ; nous avons organisé une réunion publique avec la Préfecture et l'association France Terre d'Asile. Et, à ce sujet, il y a eu une formidable mobilisation citoyenne de personnes prêtes à donner de leur temps pour accueillir avec dignité les migrants.»

Avez-vous un conseil à donner à un élu qui voudrait avoir la même démarche ? Il ne faut pas avoir peur du débat, il ne faut pas avoir peur d'être amené à se remettre en question, et à se confronter aux gens, à accepter d'être remis en cause. Il faut réussir à s'externaliser par rapport à ça. Les gens apprécient qu'on les écoute. Il faut considérer les associations, faire attention au travail qu'elles font ! »

pour organiser d'autres événements : comment communiquer au mieux ? Le premier café assos n'a pas remporté le succès escompté. Mais, dès le second, nous avons constaté que les associations échangeaient, ce qui a encouragé notre démarche. Les suivants ont dépassé nos attentes. Une autre difficulté est de pouvoir faire coïncider les emplois du temps de chacun : nous nous efforçons d'inviter d'autres élus afin de prendre en compte toutes les dimensions des sujets évoqués, et c'est parfois difficile de réunir tout le monde. Mais nous avons gardé les mercredis matins pour que ce créneau soit bien repéré.

Avez-vous un conseil à donner à un élu intéressé par cette démarche ? Il faudrait qu'il commence par contacter l'ADSCB, puis le maximum d'associations pour voir que cela correspond bien à une demande. Un test de terrain permet de vérifier cela. Et lister, avec les associations, les thématiques qui les intéressent, afin de bien comprendre ce qu'elles attendent.

Quelque chose à ajouter ? Je souhaite que cette habitude se poursuive, en intégrant d'autres associations qui n'ont pas toujours les moyens humains d'être présentes parmi nous. Nous réfléchissons actuellement à une manière de les associer à notre démarche. Les cafés asso veulent être un lieu de dynamisation de la vie associative ! »